

**L'analyse de notre avocate suite au courrier du ministre Mr. O. Véran
Maitre Isabelle ROBARD, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Paris**

Le 18 avril 2020

Bonjour à tous,

Cette lettre pose plus de problème juridique qu'elle n'en résout.

1. Tout d'abord il est hors de question de consulter sans masque et sans gants.

J'ai toujours compris qu'en ostéopathie on ne peut pas travailler avec des gants ce qui pose questionnement si un raté se fait lors de la pratique ostéopathique susceptible d'engager la responsabilité de l'ostéopathe classiquement pour les soins et la qualité des soins délivrés et les éventuels dommages en résultant ;

2. En outre deuxième risque c'est la contamination du Praticien vers le patient en terme de responsabilité également,

L'insécurité est d'autant plus importante que les tests actuels effectués à partir des fosses nasales enregistrent de nombreux cas de faux négatifs ce qui veut dire très concrètement que lorsqu'une personne n'est pas diagnostiquée covid 19 en réalité elle peut être porteuse du virus.

Ce qui veut dire également que de nombreux patients peuvent s'adresser aux ostéopathes pensant être en parfaite santé alors qu'ils sont porteurs du covid 19 et qu'ils n'ont aucun signe permettant de suspecter une telle contamination. Ce d'autant que nous ne connaissons pas tout sur le virus et que les risques de contamination perdurent même après guérison des symptômes et que les patients sont placés ensuite en quarantaine dans des hôtels.

3. "Les cas possibles confirmés et les cas contact à haut risque sont invités à reporter leurs soins" sont impossible à déceler lorsque la personne est porteuse saine.

En bref on donne la possibilité à l'ostéopathe de prendre un risque mais qu'il sera seul à endosser ce qui veut dire qu'il aura des droits mais il aura aussi des obligations et des contraintes et notamment la possible survenue de contentieux judiciaires à venir.

Je viens de m'entretenir avec un assureur qui me confirme qu'il n'y aura pas nécessairement de prise en charge à ce type d'acte ostéopathique durant cette période. Tout dépendra de savoir si cela sera classé force majeure ou non.

4. La notion d'urgence en OSTEOPATHIE n'est juridiquement pas définie, source d'insécurité juridique.

Certains estiment que la notion d'urgence ne peut être matérialisée que par une prescription médicale préalable à la prise en charge de l'ostéopathe durant cette période exceptionnel de covid 19.

En conséquence voici le conseil que je vous donne :

Il est fondamental que chaque ostéopathe avant la moindre prise en charge d'un patient en ait un accord écrit de son assureur selon lequel il sera couvert en cas de problème.

Sans accord de votre assureur pour chaque ostéopathe, vous vous exposez à des lendemains difficiles.

Tels sont mes commentaires et je vous invite à la prudence.

Bien à vous